

COMPTE DÉMEMBRÉ

USUFRUITIER

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille (si mariée) :
Date de naissance :
Adresse courrier :

Complément :
Lieu dit :
Code postal :
Ville :
Pays :

NU – PROPRIETAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille (si mariée) :
Date de naissance :
Adresse courrier :

Complément :
Lieu dit :
Code postal :
Ville :
Pays :

NU – PROPRIETAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille (si mariée) :
Date de naissance :
Adresse courrier :

Complément :
Lieu dit :
Code postal :
Ville :
Pays :

NU – PROPRIETAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille (si mariée) :
Date de naissance :
Adresse courrier :

Complément :
Lieu dit :
Code postal :
Ville :
Pays :

Toutes les opérations initiées sur ce compte seront initiées par l'Usufruitier, toutefois, l'usufruitier et le(s) nu(s) propriétaire(s) peuvent désigner un mandataire commun qui peut être l'un des nus propriétaires. Les opérations initiées par ce dernier engageront l'usufruitier comme s'il y procédait lui-même.

Le(s) nu(s) propriétaires(s) et l'usufruitier font l'affaire de tout litige qui pourrait naître entre eux.

Les informations relatives aux opérations sur titres déposés sur ce compte (OST) seront adressées à l'usufruitier à charge pour lui de les transmettre, le cas échéant, au(x) nu(s) propriétaire(s) sans que la responsabilité de Bourse Direct puisse être recherchée par ces derniers en cas de défaut d'information. Dans tous les cas, Bourse Direct exécutera l'instruction relative à l'OST qui lui aura été communiquée par l'usufruitier.

En cas de paiement de dividendes en actions, les titres remis en paiement des dividendes seront inscrits sur le compte du (des) nu(s) propriétaire(s). En cas de paiement de dividendes en espèces, ceux-ci sont inscrits sur le compte ouvert au nom de l'usufruitier.

La demande d'attestation de détention de titres en vue d'une assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire d'une société dont les titres sont déposés en compte sera effectuée par l'usufruitier, à charge pour lui d'en informer, le cas échéant, le(s) nu(s) propriétaire(s).

L'usufruitier s'engage à remployer le prix de cession des titres cédés en valeurs mobilières de son choix. Bourse Direct n'assume aucune responsabilité à cet égard et n'a aucune obligation de veiller à la réalisation du remploi des fonds.

La clôture du compte démembré interviendra :
- sur demande conjointe du (des) nu (s) propriétaire (s) et de l'usufruitier
- par extinction de l'usufruit
- par clôture du compte espèces de l'usufruitier

COMPTE DÉMEMBRÉ

DANS LE CAS D'UNE PROCURATION À UN NU - PROPRIETAIRE

Donne pouvoir au nu propriétaire suivant Nom : Prénom :
pour effectuer en notre nom et pour notre compte toutes opérations d'achat, vente d'instruments financiers et opérations liées.

SIGNATURE

Nous reconnaissons avoir pris connaissance que l'ensemble du fonctionnement du compte se fait sous notre responsabilité. Nous déclarons avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales et les conditions tarifaires qui nous ont été remises, également disponibles sur le site Internet.

Fait à

le

USUFRUITIER

NU-PROPRIETAIRE

NU-PROPRIETAIRE

NU-PROPRIETAIRE

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet de traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par Bourse Direct. Ils répondent aux obligations réglementaires auxquelles est soumise Bourse Direct et sont destinés à assurer la bonne exécution des services et prestations auxquels vous souscrivez. Conformément aux réglementations applicables, sauf indication contraire, tous les champs du formulaire ont un caractère obligatoire. En cas d'omission, Bourse Direct ne sera pas en mesure de traiter votre demande. Les destinataires des données sont les services internes de Bourse Direct, ses partenaires et prestataires contractuellement liés et, le cas échéant, les autorités administratives, fiscales ou judiciaires. Les données recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité des traitements mis en œuvre ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumise Bourse Direct, à savoir dix ans après la fin de votre relation contractuelle avec Bourse Direct. Un de nos sous-traitants est situé en dehors de l'Union Européenne. Celui-ci aura communication de vos données à caractère personnel afin de vous informer sur notre offre ou vous assister lors de l'utilisation de nos services. Cette communication a été autorisée par la CNIL et est encadrée par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (N° DF-2014-331 et N° DF-2014-309). Conformément aux réglementations applicables sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait des consentements donnés, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel qui vous concernent, lorsqu'ils s'appliquent. Vous disposez également du droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel ou pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page Politique de protection des données à caractère personnel et cookies ou adressez-vous au Délégué à la Protection des Données, nommé par Bourse Direct, par mail à dpo@boursedirect.fr ou par courrier à Bourse Direct - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 374 rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.